



Concept de protection COVID-19 **Mesures et recommandations pour** **exploitants de jeux de quilles,** **associations cantonales, Swiss** **Bowling, quilleuses et quilleurs**

de l'Association Suisse des Quilleurs Sportifs (ASQS)
des Schweizerischen Sportkegler-Verbandes (SSKV)

Version française, Championnats 3.0

du 31 octobre 2020

Copyright by ASQS



Schweizerischer Sportkegler – Verband

SSKV

Association Suisse des Quilleurs Sportifs

ASQS



www.sskv.ch

Gegründet 1931

En raison des nouvelles ordonnances du Conseil fédéral du 28 octobre 2020, les règlements suivants (changements marqués en vert) s'appliquent à l'Association suisse des quilleurs sportifs (ci-après dénommée ASQS) en matière de compétitions:

Situation initiale

- En général, les nouvelles ordonnances nationales du 18 octobre 2020, qui ont été approuvées par le Conseil fédéral, s'appliquent, voir le document ci-joint.
- En particulier, les réglementations cantonales doivent être strictement respectées, les cantons étant libres d'introduire des mesures plus strictes de leur propre chef !
- L'obligation de porter des masques conformément aux réglementations nationales et cantonales doit être strictement respectée.
- L'admission aux manifestations et compétitions sportives est réglementée par les différents cantons, et les organisateurs doivent s'y conformer !
- Dans la mesure du possible, la distance de 1,5 mètres doit toujours être respectée.
- Les règles d'hygiène de l'OFSP restent en vigueur.
- Il faut garantir à ce que tous les contacts étroits puissent être informés rapidement lors d'un cas positif. Les organisateurs doivent donc savoir qui se trouvait chaque jour sur les pistes de quilles et doivent tenir des listes correspondantes.
 - Cela vaut pour le personnel d'encadrement, les participantes et participants au championnat et les spectateurs éventuels.

Objectifs ASQS

- Nos règles, processus et instructions sont conformes aux exigences réglementaires.
 - Des contrôles des autorités sanitaires peuvent avoir lieu.
- Le message adressé au public est clair : "Nous sommes et resterons solidaires, nous respectons strictement les lignes directrices et nous ne voulons pas de réglementation particulière". Nous nous comportons de manière exemplaire, car cela sert notre sport de quilles.
- Pour les associations cantonales et les organisateurs de concours : des règles claires et simples, des processus clairs, des solutions pragmatiques et avantageuses.
- Pour les quilleuses et quilleurs : Des règles et des processus clairs et simples. Ceux-ci assurent la sécurité. Chacune et chacun sait ce qu'il est autorisé à faire et ce qu'il ne peut pas faire.

Responsabilité

- L'ASQS ne peut que recommander les mesures. La responsabilité et la mise en œuvre incombent aux associations, aux organisateurs de concours ainsi qu'aux quilleuses et quilleurs,
- L'ASQS compte sur la solidarité et la responsabilité individuelle de chacun !
- L'ASQS nomme un délégué au Covid-19 pour s'assurer du respect des directives et pour répondre à toutes les questions. Contact : Daniel Mühlemann, Hangiweg 25, 3214 Ulmiz, muehlemann@sskv.ch

Recommandation pour les locaux

- Ouvert : Jeu de quilles, salle de matériel, toilettes et vestiaires, Fermé : les douches.
- Si la zone de restauration et le jeu de quilles se trouvent dans la même pièce, ces zones doivent être séparées visuellement par un marquage. Les repas dans les jeux de quilles sont à éviter.
- Le nettoyage dans les jeux de quilles est défini dans le concept de protection de Gastro-Suisse.

Directives pour l'organisation de concours

- L'ouverture des jeux de quilles ou des installations sportives est soumise à l'approbation des exploitants et et les différents cantons.
- Les quilleurs et les entraîneurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer au concours.
- L'organisateur est tenu de ne pas admettre à la compétition les joueurs de quilles présentant des symptômes de maladie.
- Les organisateurs d'une compétition doivent nommer un représentant de Covid-19 lors de la mise sur pied d'un championnat. Cette personne est chargée de veiller à ce que toutes les exigences soient respectées et être à disposition pour répondre aux questions des autorités sanitaires.
- Une liste de présence complète de tous les organisateurs, quilleuses et quilleurs ainsi que spectateurs doit être tenue quotidiennement et conservée pendant quatre semaines afin d'assurer la traçabilité. Les données sont les suivantes : nom, prénom, adresse, lieu de résidence et numéro de téléphone. Toute personne qui refuse de fournir des informations n'est pas autorisée à participer au concours !
- L'obligation de porter un masque s'applique,
 - en entrant, en se tenant debout, en se déplaçant et en quittant les jeux de quilles.
 - lors de l'achèvement du programme du concours.
 - en général : si la distance de sécurité de 1,5 m n'est pas garantie.
- Seule la personne jouant son programme se trouve sur la piste.
- Si possible, nous recommandons d'installer des cloisons ou des stores entre les pistes de quilles!
- La zone d'attente dans le jeu de quilles pour les personnes doit être indiquée par des marquages visibles.
- L'affiche de l'OFSP "Voici comment nous protéger", « Plus important que jamais » et l'affiche de Swiss Olympic "Spirit of Sport" sont affichées.
- L'organisateur fournit les désinfectants nécessaires au jeu de quilles.
- À la fin de la journée de compétition, les boules (poignée) et les consoles de commande doivent être désinfectées.

Directives pour les quilleuses et quilleurs

Pendant les concours, les quilleuses et quilleurs acceptent les directives suivantes :

- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP.
- Respect de la réglementation nationale et cantonale COVID.
- Respect des règles relatives au port des masques.
- Respect de toute règle supplémentaire déterminée par l'organisateur du concours.
- Les heures de départ des compétitions doivent être réservées et confirmées, pas d'inscription spontanée sur place !
- Le traditionnel « Shake-Hands » doit être évité.

Validité

Cette version du concept de protection est valable pour les compétitions de l'Association Suisse des Quilleurs Sportifs à partir du 6 novembre 2020.